

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mars 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Mozambique, qui exerce la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2023, tiendra le 30 mars à 10 heures un débat public au Conseil de sécurité sur le thème suivant : « Paix et sécurité en Afrique : l'effet des politiques de développement sur la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes ».

Afin d'orienter le débat, le Mozambique a établi la note de cadrage révisée ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) Pedro Comissário Afonso



Annexe à la lettre datée du 24 février 2023 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage concernant le débat public qui se tiendra le 30 mars 2023 sur le thème : « Paix et sécurité en Afrique : l'effet des politiques de développement sur la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes »

I. Introduction

Le Mozambique, qui exerce la présidence du Conseil de sécurité en mars 2023, tiendra un débat public sur le thème suivant : « Paix et sécurité en Afrique : l'effet des politiques de développement sur la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes ».

Le débat vise à mieux cerner le rôle que jouent les facteurs socioéconomiques dans la promotion de la cohésion sociale, de la paix et de la stabilité ou, au contraire, dans le déclenchement des conflits, notamment dans la résurgence de changements de gouvernement anticonstitutionnels en Afrique et au-delà.

Le débat de haut niveau donne donc une occasion sans précédent aux membres du Conseil de sécurité et à d'autres États Membres de l'ONU d'échanger des vues sur des solutions propres au continent et des moyens innovants de prévenir les conflits, d'en promouvoir le règlement et de garantir une paix et une sécurité à long terme, au moyen de politiques de développement inclusives, transparentes et efficaces.

En s'appuyant sur leur propre expérience ou en s'inspirant d'un contexte plus vaste, les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU sont invités à faire part de leur analyse de la prévention et du règlement pacifique des conflits afin de promouvoir le développement durable, conformément au programme de paix, de sécurité et de développement de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

II. Contexte

Le Mozambique, dont le cheminement vers la paix et la démocratisation a été tortueux, attache une importance particulière à cette question qui donne l'occasion d'échanger de bonnes pratiques sur les plans de la paix et du règlement des conflits armés.

Dans ce contexte, le Mozambique a parrainé une manifestation de haut rang sur le thème « Faire taire les armes en Afrique » à Addis-Abeba le 17 février 2023, en marge du trente-sixième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Le Mozambique cherche à sortir du piège des conflits à répétition qui ont restreint les perspectives de développement et de prospérité du pays, ces dernières décennies.

Après 10 ans de lutte armée en faveur de son indépendance nationale (1964-1974), le Mozambique a subi pendant 16 ans un assaut armé dévastateur de la Rhodésie du Sud, régime colonial et d'apartheid, et de l'Afrique du Sud, régime d'apartheid. Le conflit a pris fin en 1992 lorsque le Gouvernement du Front de libération du Mozambique a signé un accord de paix général avec la Résistance nationale mozambicaine, mouvement rebelle de l'époque et aujourd'hui principal parti

d'opposition. L'accord a été appliqué avec succès sous les auspices de l'Opération des Nations Unies au Mozambique, lequel a néanmoins connu, ces dernières années, de nouveaux épisodes de violence.

L'accord de Maputo pour la paix et la réconciliation au Mozambique de 2019, ainsi que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui a suivi, appuyés par l'ONU et l'Union africaine, tout en étant mis en œuvre par le Gouvernement et les institutions mozambicains, sont une réussite. La démarche double associant la décentralisation et la déconcentration à un seul modèle de démilitarisation et de réintégration est très instructive pour faire taire les armes sur le continent et ailleurs.

En 2013, lors de la célébration de son cinquantième anniversaire, l'Union africaine avait lancé l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». À l'époque, tous les États membres de l'Union africaine s'étaient déclarés « déterminés à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, à faire de la paix une réalité pour toutes nos populations, à débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits et à prévenir le génocide ».

Dans sa résolution [2457 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2030 et du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, constatant qu'il fallait s'attacher tout particulièrement à combattre la pauvreté, le dénuement et les inégalités, et il a demandé aux États membres de l'Union africaine d'améliorer la bonne gouvernance, de redoubler d'efforts dans le domaine du développement économique et de la promotion du bien-être de leur population en vue de remédier aux causes profondes des conflits et de jeter les bases solides d'une paix et d'une stabilité durables.

Le Plan directeur de l'Union africaine a été adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sachant que la réalisation d'une paix et d'un développement socioéconomique durables en Afrique nécessitait la mise en œuvre simultanée de mesures complémentaires dans tous les domaines d'action.

Dans le Plan directeur, l'accent est mis sur la nécessité de prendre en considération l'histoire politique du continent, en particulier les conséquences des trois grandes tragédies que sont l'esclavage, la colonisation et l'extraction et l'exploitation non rémunérées des ressources naturelles.

En effet, ces trois tragédies ont entravé la configuration des États d'Afrique, dont les effets sont encore visibles aujourd'hui. Par exemple, la course aux ressources naturelles, menée par des intervenants externes, a conduit au tracé de frontières artificielles qui ne prenaient pas en considération les peuples, les sociétés ou les États préexistants.

En outre, les infrastructures institutionnelles et physiques ont été développées non pas dans l'optique de fournir des services à la population, mais en faveur d'objectifs géostratégiques liés à l'exploitation et au contrôle des ressources. Les investissements et les institutions publiques se sont donc concentrés autour de quelques centres urbains, alors que de vastes pans du territoire ne comptaient aucune présence de l'État.

Pour parvenir à une paix et à une sécurité durables en Afrique, il faut remédier à ces failles structurelles qui continuent d'entraver la capacité des pays d'Afrique de surmonter les nouveaux problèmes de manière fructueuse.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ([A/77/644-S/2022/959](#)), les systèmes

non inclusifs et non participatifs qui ne sont pas fondés sur les droits humains sont moins résilients face à l'impact des chocs socioéconomiques exogènes, qui peuvent déclencher des crises politiques. Par conséquent, pour mieux se relever, il faut renforcer les structures socioéconomiques et les mécanismes de gouvernance politique, conformément aux dispositions du Plan directeur.

Pour faire avancer l'accomplissement de l'objectif de développement durable n° 16 en Afrique, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes qui ont entravé la capacité des pays d'Afrique de parvenir à un développement inclusif et équitable, comme suit :

- l'expérience propre au pays pour parvenir à la paix et régler les conflits par le dialogue ;
- le rôle des pratiques locales et des approches participatives dans la façon d'aborder les liens entre le développement et la sécurité ;
- le rôle de la coopération régionale et internationale dans la promotion de la paix et de la sécurité ;
- la faiblesse au niveau local de la présence des institutions étatiques et des structures de gouvernance, qui a été exploitée par des acteurs terroristes et des acteurs non étatiques armés, pour étendre leur influence ;
- le rôle limité des chefs traditionnels africains dans le renforcement des structures sociopolitiques ;
- l'importance d'accorder la priorité à des politiques et à des programmes spécifiques, les ressources disponibles étant très limitées.

III. Questions devant servir à orienter le débat

1. Quel est le meilleur moyen de garantir la complémentarité entre les politiques de développement et de sécurité en Afrique ?
2. Quelles sont les meilleures pratiques pour veiller à ce que les politiques de développement ne compromettent pas la paix et la sécurité sur le continent africain ?
3. Comment le progrès dans la mise en œuvre du Plan directeur de l'initiative Faire taire les armes peut-il aider les décideurs et les spécialistes du développement à encourager la résilience dans des situations de conflit ou d'urgence ?
4. Quels outils, tels que la décentralisation et la déconcentration, faudrait-il élaborer pour accepter la diversité et donner des moyens d'agir aux populations ?
5. Quel rôle les chefs religieux et traditionnels peuvent-ils jouer pour renforcer les démocraties d'Afrique ? Quels sont les bons exemples de bonne gestion des ressources et de règlement informel des conflits qui sont facilités par des structures de direction religieuses et traditionnelles ?
6. Quels principes directeurs peuvent faciliter le fait de donner la priorité à l'allocation de ressources dans des situations de conflit ? Quel devrait être le rôle de la communauté internationale pour appuyer ce choix ?

IV. Modalités et intervenants

La réunion prendra la forme d'un débat public, qui sera présidé par le Président de la République du Mozambique, Filipe Jacinto Nyusi.

Les personnes ci-après sont invitées à prendre la parole devant le Conseil de sécurité :

- la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique
- le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, Antonio Victorino
- le Haut-Représentant de l'Union africaine pour l'initiative Faire taire les armes, Mohamed Ibn Chambas
- l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Mozambique
- le Directeur exécutif de Fundação MASC (mécanisme d'appui à la société civile), João Pereira

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le 27 mars 2023, à 9 h 30.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible d'États Membres, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.
